



## Donation entre conjoint pour un projet immobilier

Par **guennec beatrice**, le **03/12/2016 à 17:52**

Bonjour,

Nous sommes un jeune qui souhaite construire une maison. Mon conjoint va recevoir un terrain qui est une donation de sa mère.

Nous sommes pacsé, il sera donc l'unique propriétaire de la maison et du terrain.

Quelles solutions avons nous afin que le terrain et la maison soit à nous deux.

On nous parlé d'une donation entre conjoint mais qui coûte environ 2000 euros. Ou encore d'un contrat de mariage dans l'éventualité ou l'on se marie, contrat de mariage payant également.

Merci pour vos réponses.